DEC170226DCIF

Décision portant nomination de Monsieur Rafael MUELA, Agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Nord, Pas-de-Calais et Picardie » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la lettre N° RH-1B/2017/01/5821 du 23 janvier 2017 de la Direction générale des finances publiques relative à la nomination de Monsieur Rafael MUELA, Inspecteur des Finances publiques, pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) – Délégation régionale de Lille « Nord-Pas-de-Calais – Basse Normandie – Haute Normandie – Picardie »

VU, la décision DEC170225DCIF du 24 janvier 2017 portant cessation de fonctions de Monsieur Rafael MUELA agent comptable secondaire de la délégation régionale « Nord, Pas-de-Calais et Picardie »

VU, l'avis favorable de l'Administratrice générale des finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DECIDE

Art 1er – Monsieur Rafael MUELA, Inspecteur des Finances publiques, agent comptable secondaire de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) – Délégation régionale de Lille « Nord-Pas-de-Calais – Basse Normandie – Haute Normandie – Picardie », est nommé agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Nord, Pas-de-Calais et Picardie » à compter du 15 février 2017.

Art 2 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2017



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie 3, rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00

Depasser -: frontières Advancing the frontières